

CONSÉQUENCES DE LA MOBILITÉ DES POPULATIONS SAHÉLIENNES SUR LES PROGRAMMES ET SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE

Par Yashodhan Ghorpade et Aline Coudouel



**PROGRAMME DE
PROTECTION SOCIALE
ADAPTATIVE AU SAHEL**

Série de notes politiques du PPSAS
NOTE POLITIQUE 11 | SEPTEMBRE 2024

1 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Le Sahel est une région en mouvement où la mobilité des populations est essentielle à l'obtention des moyens de subsistance et à la sécurité économique des personnes. Bien que les migrations internes soient généralement motivées par des raisons économiques, leur manifestation et le profil des migrants varient d'un pays à l'autre. La recherche de meilleurs revenus est la principale raison qui pousse les personnes à quitter les zones rurales pour les zones urbaines. Les mariages, les motifs familiaux (en particulier chez les femmes), l'éducation et les valeurs culturelles sont les principales raisons non économiques des déplacements. Ces dernières années, l'insécurité et le changement climatique ont entraîné une augmentation du nombre de migrants en détresse et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI).

Bien que la mobilité soit un aspect central de la vie économique et culturelle des populations sahéniennes, elle est au départ, pendant le voyage et à l'arrivée, source de fragilités pour les migrants et les membres de leur famille. De nombreux migrants vivent dans la pauvreté, n'ont pas accès aux services de base et n'ont pas toujours les compétences requises pour trouver un emploi rémunérateur une fois arrivés à destination. Les migrations impliquent souvent des voyages dangereux. La relocalisation peut priver les migrants d'accès à leurs réseaux sociaux et les fragiliser face à la discrimination ou à l'exclusion. De plus, les migrants et leurs familles peuvent ne plus avoir accès aux programmes et aux services.

Compte tenu de la prépondérance de la mobilité dans la recherche de moyens de subsistance des populations sahéniennes et des fragilités associées, les programmes et systèmes de protection sociale adaptative (PSA) devraient être

ajustés afin de garantir que les migrants et leurs familles sont soutenus et non pénalisés.

- Au niveau politique, cela peut nécessiter la prise en compte dans les cadres politiques de protection sociale de considérations liées à la mobilité, la coordination entre les différents départements, niveaux administratifs et agences humanitaires, l'adaptation des registres sociaux et la réalisation de campagnes visant à améliorer l'accès aux services de base, aux cartes d'identité nationales ainsi qu'aux informations sur les pratiques migratoires sûres.
- Au niveau opérationnel, des modifications significatives peuvent être apportées à chaque étape de la chaîne de mise en œuvre des programmes et des systèmes de protection sociale adaptative (PSA) afin de s'assurer que les migrants ne sont pas laissés pour compte suite à des lacunes programmatiques ou administratives.
- Ces modifications peuvent inclure des mesures telles que la possibilité d'une inscription dynamique et à la demande aux programmes, la possibilité pour plusieurs membres d'un ménage de bénéficier des prestations des programmes, une meilleure coordination à travers les frontières administratives et géographiques afin de garantir la portabilité des prestations et la révision et l'ajustement du contenu, du calendrier et des modalités des prestations des programmes afin de mieux répondre aux besoins des personnes en déplacement.

Inclure la notion de mobilité dans la PSA peut contribuer à atteindre le plein potentiel de la migration des populations sahéniennes.

2 INTRODUCTION

La mobilité des populations sahéniennes est un phénomène à multiples facettes. Les facteurs économiques jouent un rôle important, de nombreuses personnes recherchant de meilleurs moyens de subsistance, un revenu plus élevé et un meilleur niveau de vie en réponse à la pauvreté généralisée, au chômage

et aux possibilités d'emploi limitées. Alors que les flux migratoires traditionnels dépendaient jusqu'à présent de motivations économiques et socioculturelles, les récents événements tels que les conflits régionaux et les impacts du changement climatique ont entraîné des migrations forcées¹.

La mobilité interne est pour les migrants et leurs familles synonyme d'opportunités et de défis. Elle peut réduire les risques des ménages en diversifiant leurs revenus et atténuer les chocs liés au changement climatique et aux conflits². La réaffectation spatiale de la main-d'œuvre peut optimiser le travail, les compétences et le capital humain des ménages, et se traduit alors par des revenus plus élevés, une plus grande résilience et plus de stabilité. Cependant, la migration peut présenter des risques et augmenter les fragilités. Dans ce cas, la protection sociale peut jouer un rôle essentiel en aidant les individus et les ménages à tirer profit des avantages potentiels de la migration tout en réduisant les risques.

Les programmes de protection sociale doivent être conçus et mis en œuvre de façon à soutenir les dynamiques migratoires internes. Les politiques, les programmes et les systèmes ayant un « biais sédentaire » (supposant que les groupes de population sont immobiles) peuvent ne pas tenir compte des besoins des

populations migrantes, réduisant alors leur impact. La conception et la mise en œuvre des programmes et systèmes de protection sociale devraient être adaptées afin de garantir que les personnes se déplaçant puissent, dans toute la mesure du possible, y participer et en bénéficier.

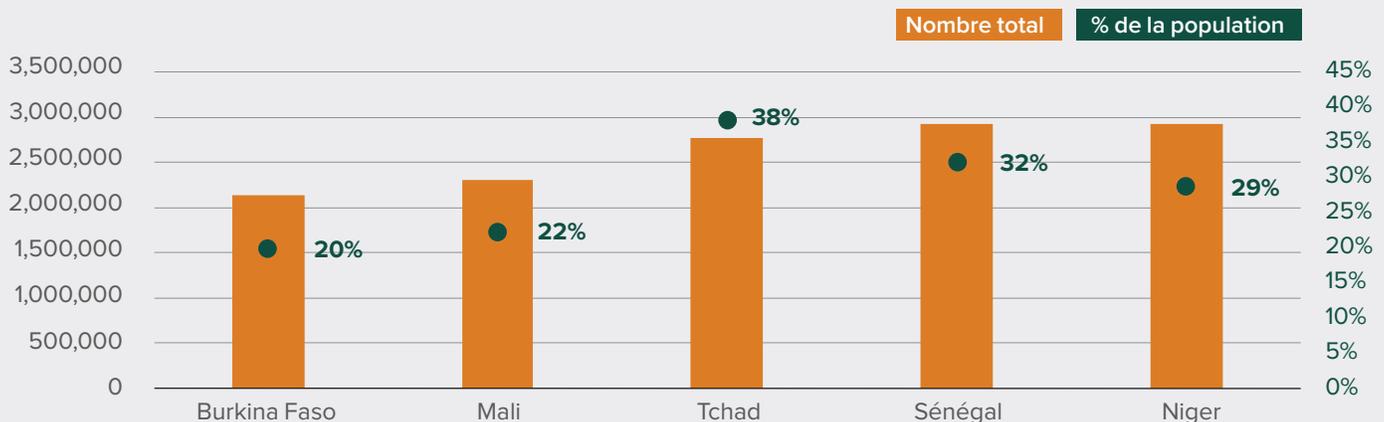
Cette note fournit une vue d'ensemble des schémas de mobilité au Sahel, discute de leurs implications sur la fragilité des migrants et soumet quelques considérations relatives aux systèmes et programmes de protection sociale. Elle s'appuie, entre autres, sur le document de référence sur la compréhension des tendances et des schémas de migration interne au Sahel³ et sur l'examen des meilleures pratiques mondiales en matière d'inclusion des migrants internes dans les programmes de protection sociale⁴ préparés dans le cadre du Programme de protection sociale adaptative au Sahel (PPSAS).

3 DESCRIPTION DE LA MOBILITÉ INTERNE AU SAHEL

Dans les cinq plus grands pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad), plus de 47 millions de personnes, soit plus de 27 % de la population âgée de 15 ans et plus, sont des déplacées à l'intérieur de leur pays. Cette part dans la population

des pays varie de 20 % au Burkina Faso jusqu'à 38 % au Tchad. Bien que la migration volontaire soit prédominante, la migration forcée a augmenté ces dernières années.

FIGURE 1. Migrants internes au Sahel : nombre total et pourcentage de la population, par pays



Source: Adaptée de Gautrain et coll. (2024) à partir de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2018-2019. Calculs basés sur les migrants internes et la population totale âgés de 15 ans et plus.

MOTIFS DE LA MIGRATION INTERNE VOLONTAIRE

Les motifs économiques sont le principal moteur de la mobilité interne volontaire. 77 % des migrants internes interrogés au Burkina Faso, au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad, en Guinée, au Mali et au Niger ont déclaré s'être principalement déplacé pour des raisons économiques⁵. Les migrants d'Afrique de l'Ouest et centrale qui se déplacent à la recherche d'un emploi ou d'opportunités économiques se dirigent souvent vers des régions à forte intensité de main-d'œuvre.

La migration des populations rurales vers les zones urbaines est principalement motivée par des raisons économiques, les zones urbaines ayant tendance à offrir de plus hauts salaires.

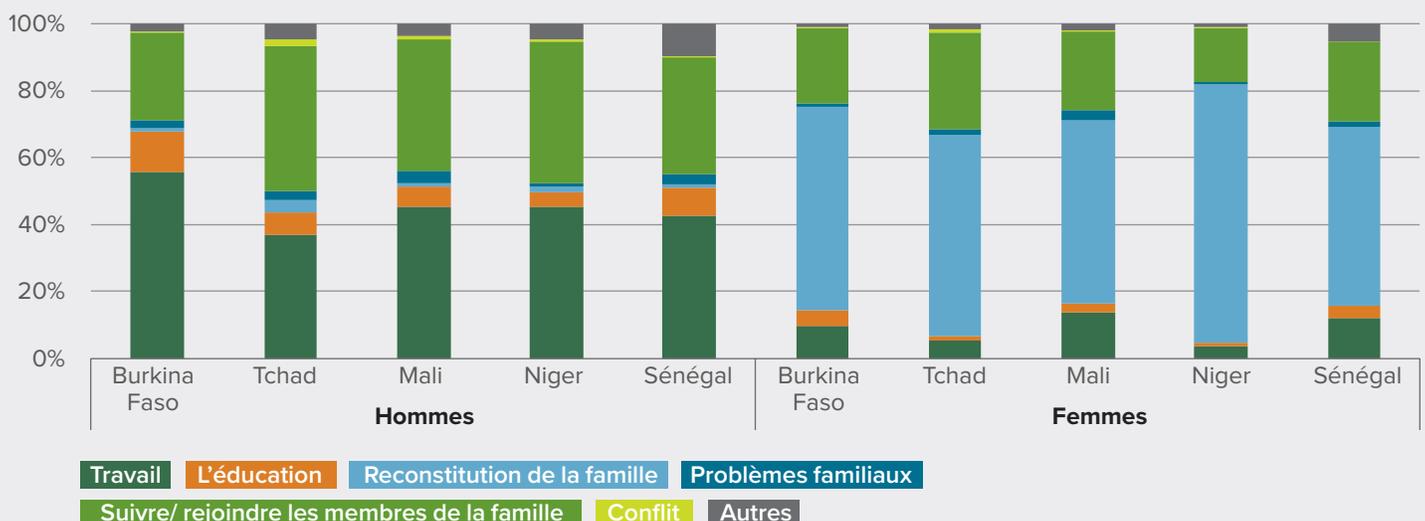
À critères similaires (âge, genre, état civil, éducation, secteur d'emploi et région de résidence) et dans quatre pays sur cinq, les salaires sont plus élevés dans les zones urbaines que dans les zones rurales⁶, 22 % supérieurs au Sénégal et jusqu'à 38 % au Tchad. Ce n'est qu'au Mali que les salaires ruraux sont significativement plus élevés (+ 13 %) que les salaires urbains.

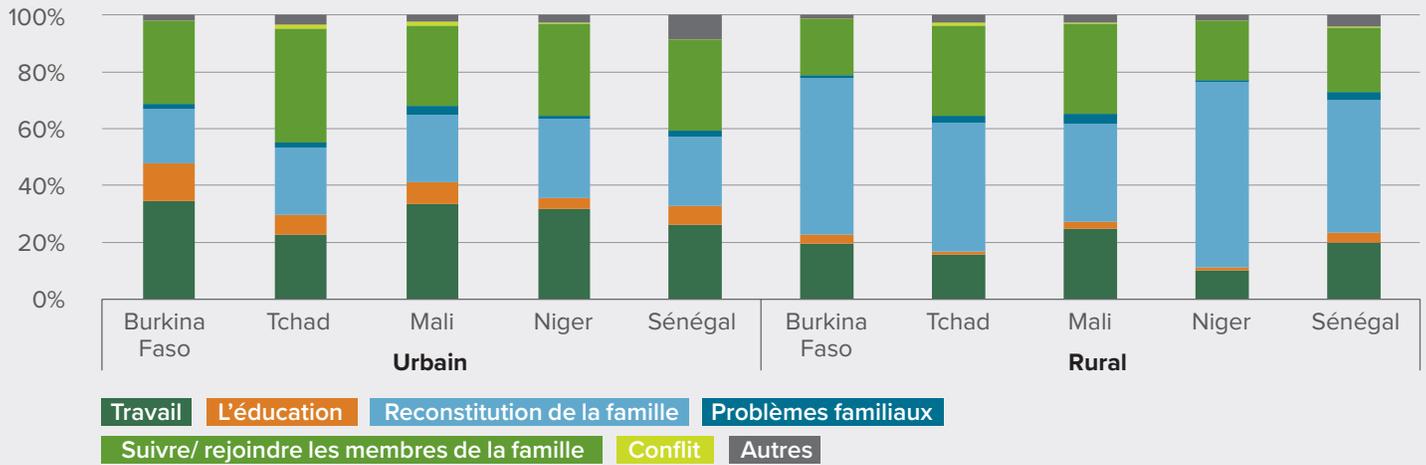
La variation saisonnière des opportunités économiques explique les schémas anciens de migration et de subsistance, dont le pastoralisme et la transhumance. Les migrations saisonnières, dont le nomadisme et la transhumance, se caractérisent principalement par des schémas circulaires impliquant des communautés rurales et urbaines⁷. Le mode de vie des éleveurs et des bergers dépend des migrations saisonnières pendant la saison sèche et ces déplacements jouent un rôle important en contribuant à la survie et à la subsistance de ces communautés⁸.

Le mariage et le regroupement familial, l'éducation, l'accueil des enfants et les valeurs socioculturelles sont également d'autres motifs de migration volontaire, les hommes se déplaçant principalement pour travailler et s'éduquer, les femmes pour se marier⁹. De plus, les « raisons personnelles ou familiales » constituent un motif important de migration au Mali, au Niger et au Burkina Faso, les femmes déclarant une prévalence presque deux fois supérieure à celle des hommes¹⁰. Les personnes, en particulier les enfants, peuvent également migrer pour des raisons d'environnement scolaire. Un autre facteur est l'existence d'une « culture » de la migration, considérée comme une étape coutumière vers l'âge adulte¹¹.

Les facteurs de migration interne volontaire varient selon le genre et le type de destination. Les raisons familiales (telles que rejoindre ou suivre un membre de la famille, un mariage, un divorce, un veuvage ou des problèmes familiaux) prédominent en cas de déplacement vers les zones urbaines et rurales, en particulier pour les femmes. Elles sont également plus souvent citées comme motifs de départ vers les zones rurales que vers les zones urbaines, tendance particulièrement marquée au Niger. Les raisons liées à l'emploi sont plus souvent citées par les personnes, surtout par les hommes, se déplaçant vers les destinations urbaines, en particulier au Burkina Faso et au Mali. Pour les autres raisons de déplacement, les motifs liés à l'éducation sont plus fréquents chez les hommes et dans les zones urbaines.

FIGURE 2. Principaux motifs de déplacements internes, par pays et par genre (a) et lieu de résidence (b).





Source: Adaptée de Gautrain et coll. (2024) à partir de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2018-2019.

SCHÉMAS DE MOBILITÉ INTERNE VOLONTAIRE

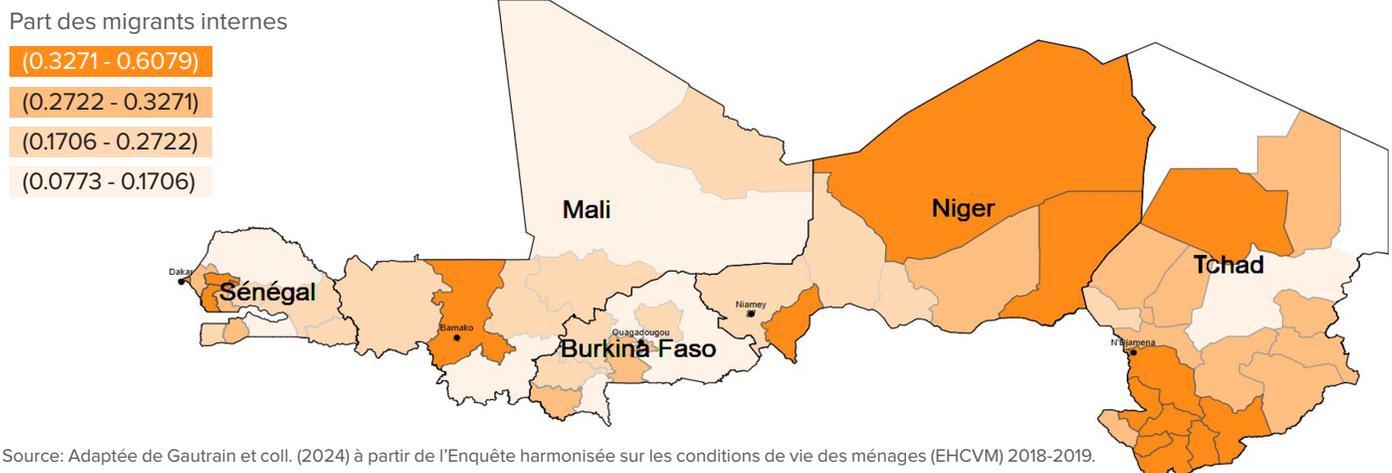
Les déplacements de population sont essentiellement internes.

Les migrations économiques s'inscrivent principalement le long d'un axe est-ouest orienté vers les centres de travail à forte intensité de main-d'œuvre. D'autres itinéraires secondaires relient le nord au sud (OIM 2018)¹². La proportion de personnes prêtes à migrer varie de 20 % au Mali jusqu'à 41 % au Sénégal. Cette proportion est généralement plus élevée chez les citadins, les jeunes, les personnes mieux éduquées, les hommes et les personnes ayant une mauvaise perception de leurs conditions de vie.

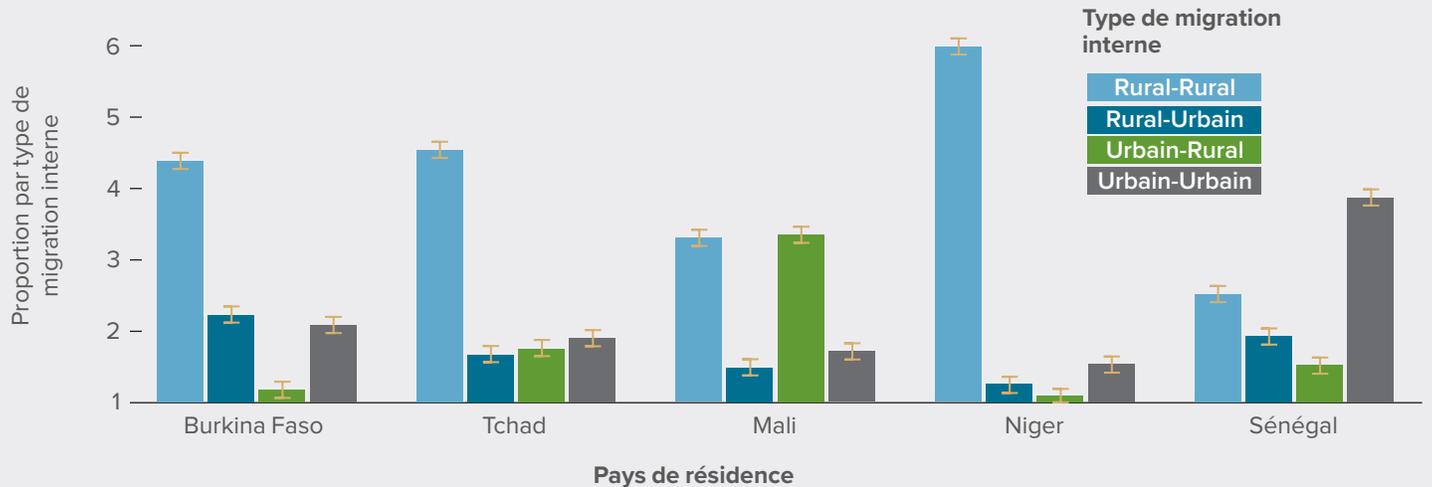
La migration entre zones rurales est prédominante au Burkina Faso, Tchad, Mali et Niger. Au Sénégal, la migration entre villes

prévaut. Au Niger, la migration entre zones rurales représente plus de 60 % des migrations internes, montrant ainsi l'importance significative des zones rurales en tant qu'origine et destination des déplacements. Au Mali, environ 35 % des migrations impliquent des déplacements entre zones rurales ou des zones urbaines aux zones rurales, ces derniers affichant le taux le plus élevé des pays considérés. Dans les autres pays, la part des déplacements entre zones urbaines et rurales ne dépasse pas 20%. Dans la plupart des cas, les différents schémas de migration interne sont des déplacements vers les zones rurales.

FIGURE 3. Prévalence des migrants internes au Sahel, par pays, région (sous-nationale)



Source: Adaptée de Gautrain et coll. (2024) à partir de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2018-2019.

FIGURE 4. Schémas de migration interne

Source : Adaptée de Gautrain et coll. (2024)

MIGRATION FORCÉE

Les conflits violents et les impacts du changement climatique entraînent une augmentation des déplacements forcés. Le nombre des personnes déplacées à l'intérieur du Burkina Faso, Tchad, Mali et Niger devrait augmenter de 24 % en trois ans, passant de 3,4 millions de personnes en 2022 à 4,2 millions en 2025¹³. En 2022, le nombre de réfugiés atteignait 0,7 % de la population totale du Sénégal et 3,3 % de la population tchadienne, tandis que les personnes déplacées à l'intérieur du pays représentaient entre 0,05 % au Sénégal et 1,7 % au Tchad et au Mali¹⁴.

La région du Sahel subit les impacts notables des dommages environnementaux et du changement climatique, impacts qui peuvent exacerber les migrations économiques. Alors que les conflits peuvent entraîner des mouvements de population en raison des risques liés à la sécurité physique des personnes, le changement climatique peut intensifier les facteurs sous-jacents de la migration économique, et notamment les différences de revenus, les moyens de subsistance ou les possibilités d'habitat entre les zones d'origine et de destination. Cela suggère que migration volontaire et migration forcée peuvent se croiser, le changement climatique opérant principalement par le biais de canaux économiques tout en restant un facteur de migration en situation de détresse. Lors de la sécheresse de 2004 au

Burkina Faso, près de la moitié des ménages ont déclaré avoir demandé à au moins un membre de la famille de migrer pour travailler¹⁵. L'impact des précipitations saisonnières et des périodes de sécheresse a donné lieu à différents schémas de migration¹⁶. Mais les événements climatiques peuvent avoir des effets contrastés. Les précipitations excessives au Sénégal ont contribué à la migration internationale, tandis que les vagues de chaleur au Burkina Faso ont découragé la migration¹⁷. Au Mali et au Sénégal, les migrations saisonnières et temporaires sont une stratégie d'adaptation aux variations des conditions climatiques¹⁸. Le changement climatique pourrait intensifier la migration des zones rurales vers les zones urbaines, amplifiant ainsi les tendances actuelles d'urbanisation rapide de l'Afrique¹⁹.

Le changement climatique peut provoquer ou se superposer aux conflits, entraînant une plus grande détresse économique et des déplacements forcés. Le changement climatique et l'aggravation de la sécheresse, de la désertification et de la dégradation des sols qui en découlent peuvent accroître la violence communautaire et les conflits intercommunautaires susceptibles d'impliquer des groupes armés organisés et pouvant entraîner dans la région le déplacement forcé d'un grand nombre de personnes.

PROFILS DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES MIGRANTS INTERNES VOLONTAIRES

Le chômage est assez fréquent parmi les migrants internes arrivés dans les zones urbaines (sauf au Sénégal). Le secteur tertiaire est le domaine d'activité le plus fréquent des personnes déplacées et employées en milieu urbain. Cette tendance est encore accentuée par la prévalence plus élevée de travailleurs qualifiés dans les zones urbaines. Une part importante des déplacés internes des régions rurales travaillent dans le secteur primaire (agriculture et activités extractives). La situation est

différente dans les zones rurales du Sénégal où davantage de migrants internes travaillent dans le secteur tertiaire (y compris les petits commerces de détail). Le plus souvent, les femmes ne travaillent pas ou ont la charge des tâches familiales (Figure 5b). Les hommes travaillent généralement de manière indépendante ou en tant que travailleurs indépendants ou propriétaires d'entreprise.

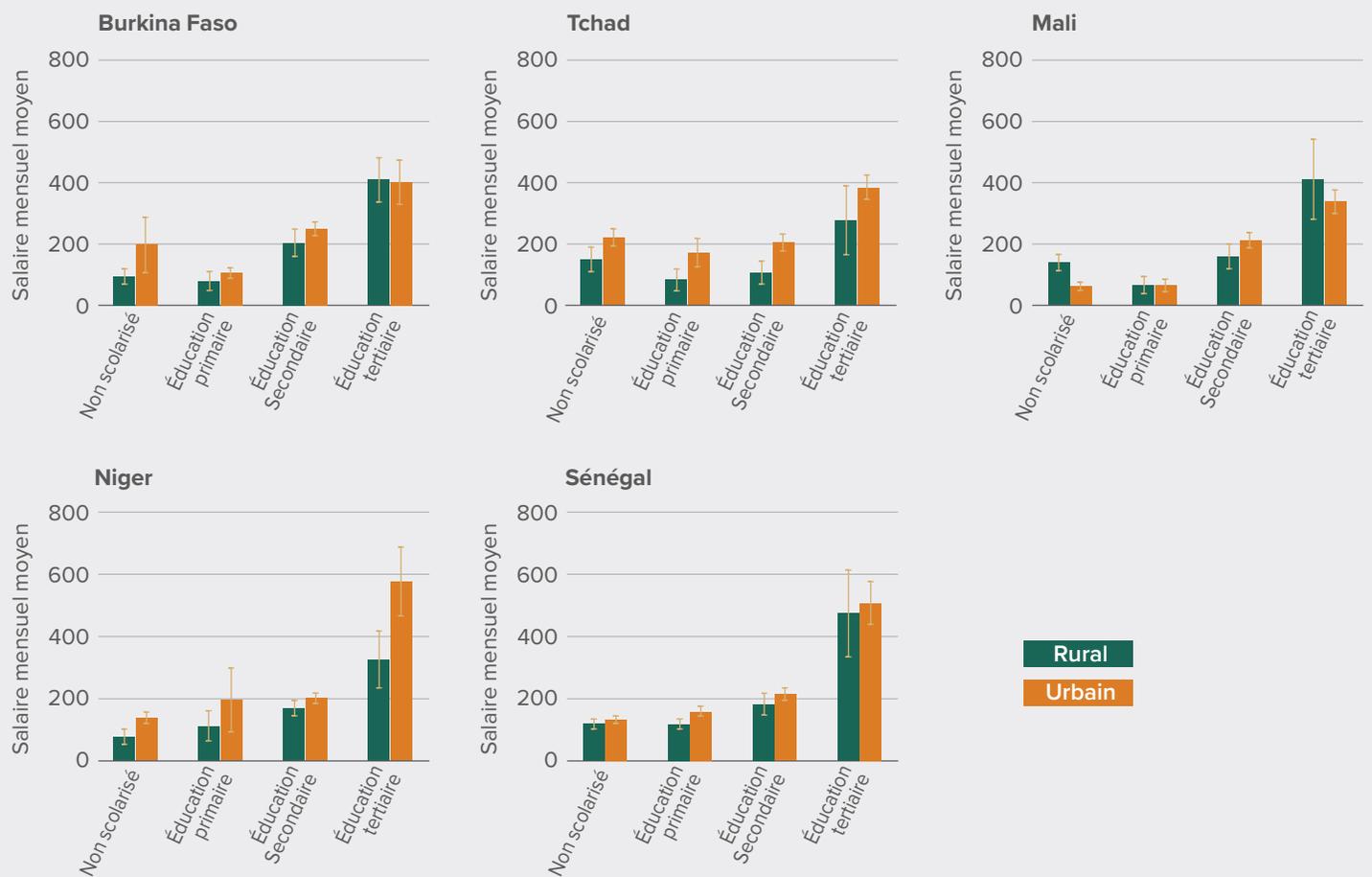
FIGURE 5. Situation professionnelle des migrants internes en âge de travailler, par pays et par lieu (a) et genre (b)



L'enseignement supérieur est positivement corrélé aux salaires plus élevés des emplois en zone urbaine. Bien que les zones urbaines offrent généralement des salaires plus élevés, quelques exceptions peuvent être soulignées, comme au Burkina Faso et au Mali où le revenu des migrants internes diplômés de l'enseignement supérieur est similaire à celui de leurs homologues ruraux ou des personnes sans instruction

des zones rurales du Mali (Figure 6). L'attrait de l'emploi urbain est particulièrement prononcé au Tchad et au Niger en raison de l'écart de salaire existant entre les emplois urbains et ruraux. Cette analyse exclut les revenus des auto-entrepreneurs ainsi que les revenus tirés d'activités telles que l'agriculture familiale qui pourraient conduire à une sous-estimation des revenus ruraux.

FIGURE 6. Salaires des migrants internes par pays, zone de résidence et niveau d'éducation



Source: Adaptée de Gautrain et coll. (2024)

FRAGILITÉS LIÉES À LA MIGRATION

Alors que les personnes décident souvent de se déplacer pour améliorer leurs moyens de subsistance, cette migration peut exposer à des risques et fragiliser ces personnes pendant le voyage et une fois arrivées à destination. Ces risques et fragilités incluent notamment ²⁰ :

Des voyages difficiles et pénibles. Les migrants peuvent passer de nombreux jours en déplacement sans nourriture, sans eau ni abri suffisants. Les femmes et les enfants sont exposés à des risques accrus de trafic, de travail forcé, d'abus physiques et sexuels, et à un manque d'accès à l'éducation. Dans les régions touchées par un conflit, les migrants peuvent être exploités par des passeurs et contraints de travailler ou de combattre pour des groupes armés. Ils peuvent également être confrontés à des risques de harcèlement de la part des autorités, risques incluant la détention, l'extorsion et la confiscation de leurs biens et argent ²¹.

Pauvreté et chômage. Bien que de nombreux migrants soient motivés par la perspective de gagner un revenu plus élevé une fois à destination, ils sont souvent confrontés au chômage et au sous-emploi qui se traduisent par la pauvreté et la précarité économique. De nombreux migrants occupent des emplois peu ou semi-qualifiés, souvent non réglementés et temporaires, qui les rendent plus vulnérables à l'exploitation arrivés à destination.

Exclusion sociale et tensions. Les migrants rencontrent souvent des difficultés d'intégration en raison des hiérarchies

sociales existantes. Si la porosité des frontières et le partage de caractéristiques culturelles peuvent faciliter la migration, ils peuvent aussi entraver l'intégration²². Les migrants doivent faire face à l'isolement social et à la séparation familiale, à la déconnexion de leurs réseaux sociaux, aux conflits avec les populations locales, à des niveaux de violence accrus, ainsi qu'à la maltraitance et aux abus²³.

Absence d'identité et de document. Seulement 47 % des femmes migrantes volontaires possèdent un document prouvant leur d'identité et l'absence de tels documents est au Tchad, au Mali et au Niger, un facteur important qui contribue à la fragilité de ces femmes qui sont alors soumises au travail forcé²⁴. L'absence de documents peut limiter l'accès des migrants aux meilleurs emplois et aux services de base. En cas de migration forcée, la reconnaissance officielle du statut de réfugié ou de personne déplacée à l'intérieur du pays peut permettre l'accès à des emplois, des services et des droits dont les migrants n'auraient pu se prévaloir autrement lors de leur déplacement.

Difficulté d'accès aux services. Les déplacés éprouvent souvent des difficultés à accéder aux services de base tels que l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation et la protection sociale. Dans les villes de destination, les migrants s'installent souvent dans des ghettos où les logements, l'assainissement et la sécurité sont inexistantes. Ils peuvent également ne pas être en mesure d'accéder aux services de santé et d'éducation, souvent plus coûteux arrivés à destination²⁵.



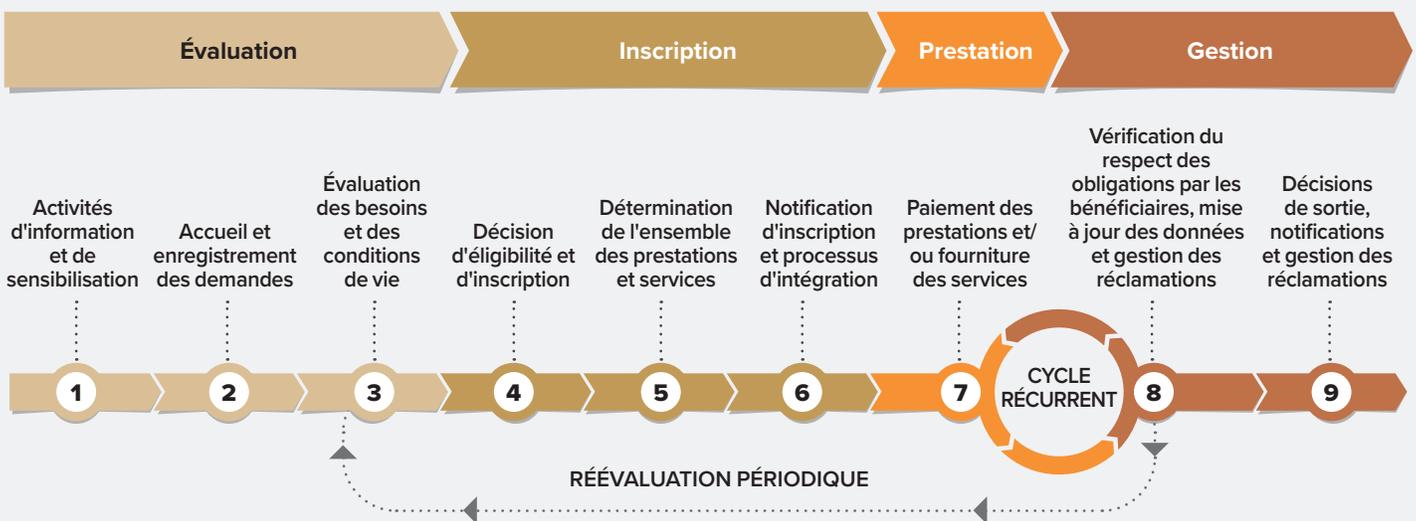
4

CONSÉQUENCES POUR LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE

Les programmes de PSA sont essentiels pour améliorer la résilience et la productivité des plus pauvres et des plus vulnérables. Il est important que les programmes de PSA tiennent compte de l'ampleur, des moteurs et des défis que posent la migration afin que soient conçus et mis en œuvre des projets et des systèmes de PSA (par exemple, des registres) mieux adaptés aux besoins d'une population migrante. Cette

discussion présente de possibles solutions au niveau politique et aux différentes étapes de la chaîne de mise en œuvre de la PSA (Figure 7). Elle cherche à illustrer les solutions possibles pour rendre les programmes de PSA plus inclusifs et plus favorables aux déplacés internes. Elle s'appuie sur le rapport détaillé qui accompagne cette note et propose un outil de diagnostic (Holmes et Branders, 2024).

FIGURE 7. La chaîne de mise en œuvre de la protection sociale adaptative



Source : Adaptée de Bowen et al. (2020)



CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

Accorder PSA et mobilité des populations et maximiser son impact sur les déplacés internes nécessite l'identification des schémas migratoires et l'ajustement des politiques, programmes et systèmes de PSA. La plupart des programmes ou systèmes de PSA ne tiennent pas compte des populations migrantes et ne reconnaissent pas explicitement leurs besoins. Il en résulte alors une sous-couverture systématique des déplacés internes. Et même lorsque les migrants et leurs familles participent aux programmes de PSA, leur conception et leur mise en œuvre sont parfois en contradiction avec la réalité des phénomènes migratoires. Au niveau politique, des actions spécifiques peuvent améliorer l'adéquation des programmes de PSA aux dynamiques de la migration :

- développer un cadre institutionnel qui permette la transférabilité des prestations,
- mettre en place un mécanisme de coordination des actions visant à répondre aux besoins des personnes en déplacement,
- veiller à ce que les stratégies nationales de protection sociale reconnaissent explicitement les groupes susceptibles de migrer,
- veiller à ce que les registres sociaux soutiennent les migrants en adoptant des approches dynamiques et à la demande,
- déployer des campagnes de sensibilisation du public et de communication pour améliorer l'information sur les migrations et
- simplifier les procédures d'obtention, de renouvellement ou de remplacement des documents d'identité.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Améliorer la diffusion des programmes pour que soient mieux communiquées les règles et informations relatives à la migration, en particulier dans les zones de forte migration.

Les programmes de PSA peuvent ne pas avoir fixé de règles claires sur la poursuite des prestations accordées à un ménage en cas de migration du bénéficiaire principal ou enregistré. Lorsque ces règles sont établies, les participants peuvent ne pas en avoir connaissance. Les programmes de PSA devraient informer les participants des règles relatives aux prestations en cas de migration d'un individu ou d'un ménage, ainsi que des moyens d'accéder à l'aide et aux services correspondants dans les principales destinations de migration. Ce travail de sensibilisation peut être plus efficace si la communication est adaptée aux participants en fonction de facteurs tels que le genre et l'âge.

ÉVALUATION DES BESOINS ET DES CONDITIONS DE VIE

Déployer des registres sociaux dynamiques, multiplier les opportunités d'évaluation et d'enregistrement « à la demande ».

Des évaluations d'éligibilité à la PSA sont régulièrement menées pour déterminer les conditions et les besoins des ménages et des individus. Ces évaluations des besoins et des conditions de vie sont généralement basées sur des réunions communautaires, des données provenant de registres sociaux, des considérations géographiques ou une combinaison de ces informations et peuvent par conséquent involontairement exclure ou pénaliser les ménages incluant des migrants internes qui peuvent être absents au moment de la détermination de l'éligibilité. Certaines solutions permettent de surmonter ces limitations et incluent l'utilisation de registres sociaux dynamiques, la mise à jour plus fréquente des données utilisées pour l'évaluation de l'éligibilité aux programmes et un enregistrement ouvert, flexible et à la demande.

ÉLIGIBILITÉ ET INSCRIPTION

Revoir les critères d'éligibilité des programmes pour s'assurer que les migrants internes peuvent en bénéficier. Les critères d'éligibilité des programmes de PSA peuvent s'opposer à l'inclusion des migrants internes et de leur famille. C'est par exemple le cas lorsque les critères d'éligibilité incluent explicitement des conditions de résidence. Si les critères ne font pas clairement la distinction entre éligibilité d'un individu et éligibilité d'un ménage, des ménages entiers peuvent être exclus d'un programme si l'individu enregistré migre ou s'ils ne peuvent apporter de preuve de résidence.

CONCEPTION D'UN ENSEMBLE D'INTERVENTIONS

Veiller à ce que le contenu et les prestations du programme de PSA soient adaptés aux bénéficiaires, même s'ils devaient migrer.

Le type de prestations et de services fournis par les programmes de PSA, ainsi que les conditions ou coresponsabilités qu'ils peuvent impliquer ne sont pas toujours adaptés aux besoins d'une population migrante. Par exemple, les compétences transmises dans le cadre de programmes d'inclusion productive et concernant les moyens de subsistance ruraux peuvent être inadaptés si les participants devaient migrer vers les zones urbaines. De même, si une condition pour que les ménages reçoivent une aide est la participation en personne à des réunions de groupe, les personnes présentes (en particulier les personnes les plus âgées et les moins mobiles) peuvent ne pas être en mesure de répondre aux exigences de participation et être donc rayées de la liste des bénéficiaires si les membres

les plus « mobiles » ont migré. Dans d'autres cas, le calendrier des interventions de PSA peut ne pas correspondre aux mouvements connus ou prévus de population. Dans le cas d'une aide ciblée sur la pauvreté, les transferts en nature peuvent ne pas être utiles pour les personnes en déplacement qui préfèrent, dans la mesure du possible, les paiements numériques accessibles même en déplacement. Il est donc suggéré d'examiner la pertinence et l'utilité de l'ensemble des mesures et d'adapter les offres en fonction des besoins.

PRESTATIONS ET SERVICES

Veiller à ce que les prestations du programme n'excluent ni ne pénalisent les migrants et leurs familles. Les prestations d'un programme de PSA peuvent exclure des participants si ces prestations doivent être perçues par une personne susceptible de migrer. Permettre à plusieurs membres d'un ménage (ou au moins à un suppléant) d'accéder aux prestations peut éviter l'exclusion de certains ménages. Une programmation effective devrait s'assurer que le calendrier des activités du programme est synchronisé avec le schéma et les cycles migratoires. Par exemple, la programmation des travaux publics devrait tenir compte des schémas de migration saisonnière afin de permettre aux migrants saisonniers de participer au programme pendant la morte-saison. Au-delà du support apporté par les programmes de PSA, ceux-ci devraient fournir des informations sur les services disponibles et correspondants aux besoins plus larges des migrants internes (par exemple, soutien émotionnel et psychologique, services de lutte contre la violence basée sur le genre, activités de cohésion sociale) et faciliter l'orientation vers ces services.

MÉCANISMES DE RÉCLAMATION ET DE RETOUR D'INFORMATION

Veiller à ce que les recours soient accessibles et connus des bénéficiaires, quel que soit leur emplacement géographique.

Les participants à un programme de PSA peuvent ne pas tout connaître des procédures de réclamation, ce qui entraîne une utilisation limitée des mécanismes de plainte et de recours. Ce

problème peut être particulièrement aigu pour les migrants lorsque les mécanismes de réclamation s'appuient sur des canaux traditionnels (et suppose appartenir à un réseau social) ou exigent que les réclamations soient déposées en personne. Outre la sensibilisation de tous les participants aux mécanismes de recours existants, l'utilisation de moyens téléphoniques et numériques de dépôt des plaintes et demande de réparation peut s'avérer de plus en plus faisable et utile dans les contextes de mouvement de la population.

SUIVI DU PROGRAMME

Améliorer le suivi des programmes pour générer des données détaillées sur les mouvements migratoires et modifier les programmes pour mieux soutenir les migrants internes. Les systèmes traditionnels de suivi de programme ne tiennent pas compte des mouvements de population et ne recueillent parfois que des informations au niveau des ménages. Par conséquent, les administrateurs de programmes ne peuvent pas adapter leur programme aux schémas de migration et aux besoins spécifiques des migrants. Les efforts visant à utiliser le suivi et l'évaluation des programmes pour collecter des informations désagrégées au niveau individuel sur les questions liées à la migration pourraient contribuer à fournir les données nécessaires permettant d'adapter les caractéristiques de ces programmes.

FINANCEMENT

Autoriser un financement flexible permettant d'accueillir de nouveaux bénéficiaires. Les programmes de protection sociale ne disposent généralement pas de la flexibilité budgétaire nécessaire pour répondre aux schémas de migration interne et pour accueillir de nouveaux bénéficiaires en dehors de leur cycle d'inscription habituel. Pour offrir cette flexibilité, les programmes pourraient allouer des fonds à l'inscription des migrants internes en dehors du cycle d'inscription. Les gouvernements pourraient également décider de budgets complémentaires pour répondre aux nouvelles arrivées, en particulier dans le cas d'une migration interne soudaine et importante.

CONCLUSION

Certaines des adaptations discutées dans cette note ne représentent pas nécessairement des changements radicaux dans la conception ou la mise en œuvre des programmes, mais illustrent plutôt la nécessité d'y inclure la notion de mobilité afin de s'assurer que les programmes de PSA restent efficaces et renforcent les bénéfices de la migration des populations sahéniennes. L'intégration des considérations liées à la mobilité est essentielle pour garantir le soutien aux migrants et l'adaptation des programmes de PSA à leurs caractéristiques les protégera des carences programmatiques.

NOTES DE FIN/RÉFÉRENCES

- Abel, G.J, Michael Brottrager, Jesus Crespo Cuaresma et Raya Muttarak. 2019. « Climate, Conflict and Forced Migration ». *Global Environmental Change* 54, 2019 : 239-249. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2018.12.003>
- Aragall, Xavier et al. 2023. « Climate Change and Migration: Understanding Factors, Developing Opportunities in the Sahel Zone, West Africa and the Maghreb ». Institut européen de la Méditerranée (IEMed). <https://www.policycenter.ma/publications/climate-change-and-migration-understanding-factors-developing-opportunities-sahel-zone-sahélienne>.
- Barbier, Bruno et al. 2009. « Human Vulnerability to Climate Variability in the Sahel: Farmers' Adaptation Strategies in Northern Burkina Faso ». *Environmental Management* 43.5 : 790 -803. doi : 10.1007/s00267-008-9237-9.
- Bastide, Loïs, William Powell et Thomas Munsch. 2017. « Mixed Migration in West Africa: Data, Routes and Vulnerabilities of People on the Move. » Secrétariat régional des migrations mixtes (RMMS) Afrique de l'Ouest. doi : 10.13140/RG.2.2.18663.06565.
- Bluett, Kristie et Deanna Davy. 2020. « Access to Essential Services for People on the Move in the ECOWAS Region: A Report on Legal Frameworks and Barriers to Freedom of Movement, Residence and Establishment, and Access to Healthcare, Education, Employment, Housing and Legal Assistance. » Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) Représentation régionale pour l'Afrique de l'Ouest, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) Cluster Sahel.
- Brottem, Leif. 2021. « The Growing Complexity of Farmer-Herder Conflict in West and Central ». Centre d'études stratégiques de l'Afrique. <https://africacenter.org/publication/growing-complexity-farmer-herder-conflict-west-central-africa/>.
- Brüning, Loïc et Etienne Piguet. 2018. « Changements Environnementaux et Migration en Afrique de l'Ouest. Une Revue des études de cas ». *Belgeo*. 1. <https://doi.org/10.4000/belgeo.28836>.
- Bruni, Vittorio et coll. 2017. « Study on Migration Routes in West and Central Africa ». Maastricht Graduate School of Governance. <http://merit.unu.edu/publications/uploads/1518182884.pdf>.
- Brzoska, Michael et Christiane Fröhlich. 2016. « Climate Change, Migration and Violent Conflict: Vulnerabilities, Pathways and Adaptation Strategies ». *Migration and Development* 5, n° 2, 190-210, DOI : 10.1080/21632324.2015.1022973
- Carrion, Antonia, Manuela De Gaspari et Serena Zanella. 2018. « Young and on the Move in West Africa. » Centre de migration mixte (MMC) Afrique de l'Ouest et Save the Children. <https://reliefweb.int/report/mali/young-and-move-west-africa>.
- Cattaneo et al. 2019. « Human Migration in the Era of Climate Change ». *Review of Environmental Economics and Policy* 13 n° 2 (été) : 189-206. doi : 10.1093/reep/rez008
- Centre de migration mixte (MMC). 2021. « Smuggling, Risks, and Abuses: Dangerous Locations and Perpetrators ». MMC West Africa & North Africa 4Mi Snapshot. https://mixedmigration.org/wpcontent/uploads/2021/10/193_WA_NA_UNODC_4Mi_Snapshot_Smuggling_Risks_1_de_3.pdf.
- Chort, Isabelle, Philippe de Vreyer et Thomas Zuber. 2020. « Gendered Mobility Patterns in Senegal. » *Population* 75, n° 2 : 287-314. url : <https://www.jstor.org/stable/27093148>.
- Danish Refugee Council. « Foresight : Displacement Forecasts ». pro.drc.ngo/foresight
- Digidiki, V., J. Bhabha, A. Bhatia, S. Peisch, V. Sattler, B. Cordaro, et H. Cook, 2021. « See Migration Like Water': An Analysis of IOM Flow Monitoring Survey Data on Migration Flows in West and Central Africa ». Centre FXB pour la santé et les droits de l'homme de l'Université de Harvard, Boston et Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- Gagnon, Jason et David Khoudour-Cast'eras. 2012. « South-South Migration in West Africa: Addressing the Challenge of Immigrant Integration ». OCDE. <https://doi.org/10.1787/5k98p4wgcjmx-en>.
- Gautrain, Elsa, Adrien Gosselin-Pali, Flore Gubert et Anne-Sophie Robilliard. 2024. « Mapping Patterns of Internal Mobility in the Sahel ». Document de référence pour le programme de protection sociale adaptative au Sahel. Mimeo : Banque mondiale.
- Gray Meral, A. et Both, N. 2021. « Social Protection and Forcibly Displaced People : a Literature Review ». Document de travail. Londres : ODI www.odi.org/publications/social-protection-andforcibly-displaced-people-a-literature-review.
- Hahn, Hans Peter et Georg Klute. 2007. « Cultures of Migration: African Perspectives » (Vol. 32). LIT Verlag Münster.

- HCDH. 2021. « Human Rights, Climate Change and Migration in the Sahel. ». Unité des migrations et équipe Environnement et changement climatique du HCDH. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-11/HR-climate-changement-migration-Sahel.pdf>.
- Holmes-Gupte, Rebecca, and Nuria Branders. 2024. "Integrating Internal Migrants in Social Protection Systems: Review Paper on Best Practices to Inform Adaptive Social Protection Programs in the Sahel." SASPP Technical Paper. World Bank.
- Hopkins, E., Hagen-Zanker, J., et Bastagli, F. 2016. « Internal migrants and Social Protection : a Review of Eligibility and Take-up ». Document de travail 436. Londres : ODI. <https://cdn.odi.org/media/documents/10522.pdf>
- Hummel, Diana. 2016. « Climate Change, Land Degradation and Migration in Mali and Senegal – Some Policy Implications ». *Migration et développement* 5, n° 2 : 211-233. <https://doi.org/10.1080/21632324.2015.1022972>.
- Ibáñez, Ana María et A. Moya. 2009. « Vulnerability of Victims of Civil Conflict: Empirical Evidence for the Displaced Population in Colombia. » *World Development* 38, n° 4 : 647-663.
- Kaczan, D.J. et Orgill-Meyer, J. 2020. « The Impact of Climate Change on Migration : a Synthesis of Recent Empirical Insights ». *Climatic Change* 158 : 281–300. <https://doi.org/10.1007/s10584-019-02560-0>
- Liehr, Stefan, Lukas Drees et Diana Hummel. 2016. « Migration as Societal Response to Climate Change and Land Degradation in Mali and Senegal » dans *Adaptation to Climate Change and Variability in Rural West Africa*. Ed. par Joseph A. Yaro et Jan Hesselberg. Cham : Springer International Publishing, 147-169. https://doi.org/10.1007/978-3-319-31499-0_9.
- Lowe, C., Cherrier, C. et Holmes, R. 2022. « Linking humanitarian assistance and social protection in response to forced displacement: an analytical framework ». Londres : ODI.
- Lozano-Gracia, N, G. Piras, Ana María Ibáñez, et G. J. D. Hewings. 2010. « The Journey to Safety : Country-Driven Migration Flows in Colombia ». *Revue internationale des sciences régionales* 33, n° 2 : 157-180.
- Müller, Christoph et coll. 2014. « Hotspots of Climate Change Impacts in Sub-Saharan Africa and Implications for Adaptation and Development ». *Global Change Biology* 20, n° 8 : 2505-2517. doi : 10.1111/gcb.12586
- Nawrotzki, Raphael J. et Maryia Bakhtsiyarava. 2017. « International Climate Migration : Evidence for the Climate Inhibitor Mechanism and the Agricultural Pathway. » *Population, Space and Place* 23, n° 4 : e2033. doi : 10.1002/psp.2033.
- Neumann, Kathleen et Frans Hermans. 2017. « What Drives Human Migration in Sahelian Countries ? A Meta-analysis ». *Population, Space and Place* 23, n° 1 : e1962. doi : 10.1002/psp.1962
- Nonnenmacher, Sophie et Akemi Yonemura. 2018. « Migration and Education in West Africa ». Document d'information préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019, UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266062>.
- Nydal, Ole Sevrin. 2023. « Moving Through Conflict : Transit Migration and Rebel Capacity in Mali ». *Journal of Conflict Resolution* 68, n° 4. <https://doi.org/10.1177/0022002723117>.
- ONUDC. 2022. « Smuggling of Migrants in the Sahel ». UNODC Research, Trend Analysis Branch (RAB), UNODC Regional Office for West, and Central Africa (ROSEN). https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_som_2023.pdf.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM). 2023b. « DTM Mali - Rapport sur les Mouvements de Populations. DTM Mali - Rapport sur les Mouvements de Populations (Septembre 2023). OIM, Mali. <https://dtm.iom.int/fr/reports/mali-rapport-sur-les-mouvements-de-populations-septembre-2023>.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM). 2023a. « DTM West and Central Africa — WCA Routes Through Sahel.sq » OIM, Afrique de l'Ouest et du Centre. <https://dtm.iom.int/reports/west-and-central-africa-wca-routes-through-sahel-june-2023>
- Pearson, Nakia et Camille Niaufre. 2013. « Desertification and drought Related Migrations in the Sahel—the Cases of Mali and Burkina Faso ». *The State of Environmental Migration* 3:79- 100. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/197843>.
- Plan International. 2022. « Central Sahel Hunger Crisis ». Fiche d'information. » Hub de la région Afrique de l'Ouest et du Centre de Plan International. https://plan-international.org/uploads/sites/30/2023/01/FACT-SHEET-Hunger-Crisis_Central-Sahel_English-1.pdf.

- Poole, Alicia. 2022. « Migration as Conflict Risk-management : Testing the New Economics of Labour Migration as a Framework for Understanding Refugee Decision-making ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 48, n° 15 : 3725-3742. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2021.1984217>.
- Romankiewicz, Clemens et Martin Doevenspeck. 2015. « Climate and Mobility in the West African Sahel : Conceptualising the Local Dimensions of the Environment and Migration Nexus ». *Grounding Global Climate Change : Contributions aux sciences sociales et culturelles*. Greschke, H., Tischler, J. (eds) *Grounding Global Climate Change*. Springer, Dordrecht. https://doi.org/10.1007/978-94-017-9322-3_5.
- Samuel Hall et la Croix-Rouge britannique. 2023. « Onward Bound : Evaluating Cash and Voucher Assistance for Migrants on Sahel's Migration Trail - Research and Learnings from the Sahel Region - Burkina Faso ». Samuel Hall. <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/onward-bound-evaluating-cash-and-voucher-assistance-migrants-sahels-migration-trail-research-and-learnings-sahelrecherche-et-apprentissages-région-sahel>.
- Schürmann, Alina et al. 2022. « Migration in West Africa: a visual analysis of motivation, causes, and routes ». *Ecology and Society* 27, n° 3. <https://ecologyandsociety.org/vol27/iss3/art16/>.
- Vigil, Sara. 2017. « Climate Change and Migration : Insights from the Sahel ». *Ledizioni* : 51-71. <https://www.torrossa.com/en/resources/an/4312251>.

-
- ¹ Müller et coll., « Hotspots of Climate Change... », Neumann et Hermans, « What Drives Human Migration... », Brüning et Pigué, « Changements environnementaux et migration... »
- ² Cattaneo et coll. « Human Migration... », Kaczan et Orgill-Meyer, « The Impact of Climate Change... », Lozano-Gracia et al. « The Journey to Safety... », Ibáñez et Moya, « Vulnerability of Victims... », Poole, « Migration as Conflict Risk-management », Abel et al, « Climate, Conflict and Forced Migration », et Brzoska et Fröhlich, « Climate Change, Migration and Violent Conflict... »
- ³ Gautrain et coll., « Mapping Patterns... ».
- ⁴ Holmes et Branders, « Review Paper on Best Practices... »
- ⁵ OIM « DTM Mali... »
- ⁶ Basé sur les données des enquêtes EHCVM 2018-2019 au Burkina Faso, Tchad, Mali, Niger et Sénégal. Voir Gautrain et coll., « Mapping Patterns... »
- ⁷ Hahn et Klute, « Cultures of Migration... »
- ⁸ Vigil, « Climate Change and Migration... ».
- ⁹ Chort et coll., « Gendered Mobility Patterns... » et Liehr et coll., « Migration as Societal... »
- ¹⁰ ONUDC, « Smuggling of Migrants... »
- ¹¹ Bruni et al, « Study on Migration Routes... », Hummel, « Climate Change, Land Degradation... », Romankiewicz et Doevenspeck, « Climate and Mobility... »
- ¹² OIM « DTM Mali... »
- ¹³ Danish Refugee Council, « Foresight... ».
- ¹⁴ Basé sur les indicateurs de développement mondial pour 2022 ; données non disponibles pour la Mauritanie.
- ¹⁵ Barbier et al, « Human Vulnerability... ».
- ¹⁶ Schürmann et al, « Migration in West Africa... ».
- ¹⁷ Nawrotzki et Bakhtsiyarava, « International Climate Migration... »
- ¹⁸ Romankiewicz et Doevenspeck, « Climate and Mobility... »
- ¹⁹ Aragall et al, « Climate Change and Migration... ».
- ²⁰ Gautrain et coll., « Mapping Patterns... ».
- ²¹ Plan International, « Central Sahel Hunger Crisis... », Bastide et al, « Mixed Migration... », Nonnenmacher et Yonemura, « Migration and Education... », Bluett et Davy, « Access to Essential Services... », Carrion et al, « Young and on Move », OIM, « DTM Mali... », UNODC, « Smuggling Migrants... », MMC, « Smuggling, Risks of Migrants... », « Young and on the Move... », OIM, « DTM Mali... », ONUDC, « Smuggling of Migrants... », MMC, « Smuggling, Risks... », Nydal, « Moving Through Conflict... », Brottem, « The Growing Complexity... »
- ²² Gagnon et Khoudour-Casteras, « South-South Migration... »
- ²³ Bastide et coll., « Mixed Migration... », Digidiki et coll., « See Migration Like Water... », Samuel Hall et British Red Cross, « Onward Bound... », Pearson et Niaufre, « Desertification and drought... »
- ²⁴ Digidiki et al, « See Migration Like Water... »
- ²⁵ HCDH, « Human Rights... » et Bluett et Davy, « Access to Essential Services... »
- ²⁶ Gray Meral et Both, « Social Protection... », Hopkins et al, « Internal migrants... »

© 2024 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/la Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000
Site web : www.worldbank.org

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les constatations, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, de ses Administrateurs, ou des gouvernements qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'actualité des données citées dans cet ouvrage. Elle n'est pas responsable des erreurs, omissions, ou incohérences qui pourraient apparaître dans les informations qui y sont fournies, ni de l'utilisation ou du défaut d'utilisation des informations, méthodes, procédés ou conclusions présentées dans l'ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent document n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.

Rien de ce qui figure dans le présent ouvrage ne constitue, ni n'implique, ni ne peut être considéré comme une limitation des privilèges et immunités de la Banque mondiale, ou comme une renonciation à ces privilèges et immunités, qui sont expressément réservés.

DROITS ET AUTORISATIONS

Le contenu de cette publication fait l'objet d'un dépôt légal. Parce que la Banque mondiale encourage la diffusion de son savoir, le présent ouvrage peut être reproduit, en intégralité ou en partie, à des fins non commerciales, dès lors que sa paternité est pleinement reconnue.

Pour tous renseignements sur les droits et licences, y compris les droits subsidiaires, s'adresser à World Bank Publications, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

REMERCIEMENTS

Le Programme de Protection Sociale Adaptative au Sahel, PPSAS, est un fonds fiduciaire multi-bailleurs géré par la Banque mondiale. Il vise à renforcer les systèmes de protection sociale adaptative dans le Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) afin d'améliorer la résilience des ménages et des communautés pauvres et vulnérables face aux impacts du changement climatique.

Le programme est appuyé par l'Allemagne, le Danemark, la France et le Royaume-Uni.

NOTE DESIGN: ANDRES DE LA ROCHE / ADELAROCHEDESIGNS.COM

COVER PHOTO: © Curt Carnemark / World Bank

